



© Aérosulpture / Jean-Pierre David

[LA CHAPELLE EN RESIDENCE]



Communauté de communes Pays d'Uzès 9 avenue du 8 mai 1945 BP 33122 – 30703 UZES CEDEX
Tél : 04.66.03.09.00 / www.ccpaysduzes.fr / contact@ccpaysduzes.fr

APPEL A CANDIDATURES / RESIDENCES D'ARTISTES

« La Chapelle en résidence 2022 »



Dans le cadre des axes de développement du projet culturel de l'intercommunalité, la communauté de communes du Pays d'Uzès a mis en place depuis 2017 avec le soutien de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et du Département du Gard, des résidences d'artistes, visant à promouvoir la création contemporaine auprès de la population, à soutenir et accompagner la recherche artistique.

La CCPU invite donc des artistes dans le secteur des arts plastiques et visuels (peinture, street-art, vidéo, cinéma, audiovisuel, arts numériques, sculpture, dessin et illustration) de tous horizons et domaines à postuler au programme de soutien à la création par un dispositif de résidence d'artiste.

La photographie n'est pas incluse dans ce dispositif.

Dans la continuité de son développement culturel et avec l'ouverture de l'Ombrière, équipement culturel du Pays d'Uzès, la CCPU met en place en 2022 deux nouvelles résidences d'artistes.

Ces résidences sont ouvertes aux artistes pour une période de 4 semaines selon les modalités suivantes :

1. Contexte

Ces actions portées, par la Direction de la Culture et de Développement local (DCDL), s'intègrent dans une politique culturelle menée par la communauté de communes.

Une volonté affirmée d'engager et de développer des actions culturelles innovantes (notamment participatives) et expérimentales sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit aussi pour la CCPU de proposer des actions, événements, services, en direction de tous les publics, mais avec une attention particulière envers le public jeune et jeunes adultes, tout comme les habitants du quartier prioritaire, et de permettre à ces publics de se familiariser avec des pratiques artistiques contemporaines et d'accéder à une forme de culture nouvelle.

Ces propositions de création sont menées en transversalité avec les services intercommunaux : Petite enfance, enfance et jeunesse, politique de la ville, réseau des bibliothèques, culture et communication, afin de poursuivre la dynamique de projets engagés sur le territoire.

Objectifs :

Avec ce dispositif, la CCPU souhaite :

- Favoriser la création et la recherche des artistes
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics et des réseaux professionnels
- Favoriser l'échange et leur mise en réseau avec les acteurs culturels, notamment avec l'ouverture de l'Ombrière, centre culturel ;
- Permettre l'accès du public, notamment les plus jeunes et les habitants du quartier prioritaire du contrat de ville d'Uzès, à la Culture en général et en particulier à l'Art Contemporain

Le comité de sélection portera une attention particulière aux démarches de création :

- Permettant le renouvellement d'action artistique et culturelle et de sa construction conjointe avec les acteurs locaux, la large communauté scolaire, éducative, associative, culturelle et les habitants.
- Mobilisatrices et fédératrices des personnes et des énergies
- Propices au développement des sensibilités, au décloisonnement, au questionnement individuel comme collectif,
- Se dirigeant vers l'exploration d'un territoire humain comme géographique, l'expérimentation par le croisement de disciplines et d'approches singulières et une forme de "poétisation" du quotidien.

2. Dates indicatives de résidence et de limite de dépôt des candidatures

La résidence sera réalisée sur une durée de 4 semaines consécutives à choisir par l'artiste selon les périodes proposées :

- **du 8 mars au 2 avril 2022**
- **du 4 au 29 octobre 2022**

Date limite de dépôt des candidatures pour les 2 résidences : 30 novembre 2021.

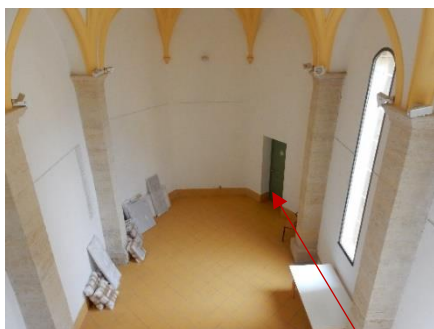
Les candidats retenus en seront informés au plus tard le 23 décembre 2021.

3. Moyens financiers et matériels

Mise à disposition de lieux : un lieu de création (chapelle de la médiathèque (42 m²) et ses extérieurs) avec accès internet, wifi, cuisine, et éventuellement un lieu d'exposition (salle d'exposition de la médiathèque) : Médiathèque d'Uzès, 41 le Portalet, 30700 Uzès.



Entrée de la chapelle



Cuisine



Prise en charge de l'hébergement et des frais de restauration durant la période de la résidence. L'hébergement choisi par la CCPU se situe au cœur de la ville d'Uzès à 50 m du centre-ville, à 10 minutes à pied de la médiathèque d'Uzès (résidence de tourisme, appartement au calme avec balcon ou terrasse).

Mise en place d'une communication de projet et de publicité autour des actions.

Mise en relation avec les acteurs du territoire (autres artistes, enseignants, services intercommunaux...)

Un honoraire artistique de **3000 euros** (frais de déplacements et fournitures consommables inclus) sera versé. Les frais de repas seront également pris en charge par la CCPU sur la base d'un forfait journalier de 25 €.

Un contrat d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation sera signé entre la collectivité et l'artiste retenu(e).

4. Critères de sélection

La priorité sera accordée aux candidats disposés à interagir avec le public et les créateurs locaux.

Aux artistes travaillant avec des formes créatives émergentes (ou sous représentées).

Une attention toute particulière sera portée sur les projets pouvant approcher les thématiques suivantes :

- Arts urbains
- Développement durable
- Lien avec la lecture publique
- Lien avec le spectacle vivant

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, doit avoir à son actif une production conséquente.

Pour toutes questions liées à l'appel à candidatures : s.pellegrino@ccpaysduzes.fr

Pour postuler, veuillez remplir le formulaire de demande ci-après et le retourner

au plus tard le 30 novembre 2021 à :

contact@ccpaysduzes.fr

Nom du projet :

Résumé du projet pendant la résidence (~200 mots) :

Nom de l'artiste :

Pseudonyme :

Nom de l'organisation (le cas échéant) :

Nom du contact principal :

(Dans le cas d'un projet collectif, ce doit être le nom de la personne-ressource)

Adresse :

Ville :

Code postal :

Numéro de tél :

Email :

Période retenue :

du 8 mars au 2 avril 2022

du 4 au 29 octobre 2022

Le choix de la période doit être obligatoirement précisé dans la candidature avec l'ordre de préférence.

Matériaux et informations de soutien :

Détail /s du matériel créatif /s

Scénario de théâtre / photos ou vidéo du travail à afficher éléments / programme musical / démo (selon le cas)

Plan d'action et horaires :

CV / bio / profil / s (inclure les membres de l'équipe principale, selon le cas. En lieu et place des profils individuels, n'hésitez pas à indiquer l'adresse de ces informations disponibles en ligne).

Prévision budget :

Avez-vous déjà présenté un travail en collaboration avec la CCPU? OUI NON

Si oui, quel était le projet et quand a-t-il été présenté ?

Autres collaborations :

Veillez inclure une note d'intention expliquant les raisons pour lesquelles vous proposez de postuler pour ce programme. Votre texte devrait répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi souhaitez-vous travailler avec la CCPU ?

- Quels sont les avantages mutuels qui peuvent résulter d'une telle collaboration?

Ces résidences d'artistes sont accompagnées et soutenues financièrement par :



Communauté de communes Pays d'Uzès 9 avenue du 8 mai 1945 BP 33122 – 30703 UZES CEDEX
Tél : 04.66.03.09.00 / www.ccpaysduzes.fr / contact@ccpaysduzes.fr